

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de M. Jacques Servier (séance du lundi 10 décembre 2007)

Yvon Gattaz : Vous avez l'immense mérite d'avoir créé votre entreprise *ex nihilo* – qui plus est à une époque où ceux qui avaient des diplômes ne le faisaient pas. Il faut se rappeler en effet que la création d'entreprise en France fut, pendant des décennies, réservée aux autodidactes. Les diplômés, comme vous et moi, étaient considérés dans les années cinquante comme de dangereux aventuriers !

Par modestie, sans doute, vous n'avez pas évoqué les nombreux livres que vous avez écrits. En 1991, vous avez publié *La passion d'entreprendre*, un livre dont je me suis beaucoup inspiré dans mes causeries en faveur de la création d'entreprise. Plus récemment, j'ai présenté ici *Le médicament et la vie* que vous avez cosigné avec Jacques Marseille.

Marc-Aurèle aurait été un drogué, avez-vous rapporté. Vous avez ajouté qu'il a été à l'origine de la décadence de l'empire romain. C'est là un point incontestable. En effet, il a commis la faute déterminante de rompre la tradition des Antonins hostile au népotisme en mettant sur le trône son propre fils, Commode, peut-être parce que c'était plus facile avec un pareil nom... Toujours est-il que Commode s'est révélé cruel et incompetent et qu'il a donné le signal fatal de la décadence qui a duré trois siècles, jusqu'à la destitution de Romulus Augustule.

En ce qui concerne la recherche et le développement, elle constitue effectivement une part considérable dans l'élaboration du médicament. Avec un brevet qui dure dix ans et souvent dix ans de recherche, il ne reste plus rien pour l'exploitation. Il faudrait, me semble-t-il, soit changer le système du brevet médical – ce qui n'est pas très aisé – soit changer le point de départ, c'est-à-dire ne pas breveter au moment de la découverte de la molécule, mais au moment de la mise sur le marché. Peut-on, à votre avis, aller dans ce sens ?

Je me suis interrogé sur la présence d'un point d'interrogation dans l'intitulé de votre communication : *L'industrie nationale du médicament : un enjeu stratégique ?* Mais bien sûr, c'est assurément un enjeu stratégique. Toutefois, est-ce que les pouvoirs publics ont un comportement à la hauteur de l'enjeu ? Ce n'est pas certain. On sait en effet que le ministère de la Santé a été inhibé par les affaires du sang contaminé et du SIDA et que les pouvoirs publics ont alors créé d'innombrables agences et commissions, qui ne facilitent sans doute pas la gestion des entreprises du médicament. Pensez-vous que l'on pourrait supprimer ces agences ?

*
* *

Jean Baechler : Vous avez fait état d'un rapport récent de l'OMS qui accorde aux Français le premier rang dans le monde en terme de niveau de santé. Je crois savoir par ailleurs que les Français sont également les premiers consommateurs au monde d'antidépresseurs, de calmants, d'euphorisants, bref, de tout ce qu'on appelle des « médicaments de confort ». Y a-t-il une corrélation entre les deux phénomènes ? Si la réponse est « non », comment démontrez-vous qu'il n'y a pas de corrélation ? Si la réponse est « oui », quelle est la corrélation ?

*
* *

François Terré : Il y a des télescopes de réglementations, notamment par l'existence de différents systèmes de responsabilité qui se sont détachés du droit commun de la responsabilité. L'un concerne la responsabilité dans le cadre de la santé (lois Kouchner) et l'autre est constitué par les lois provenant de textes bruxellois sur les produits défectueux. Existe-t-il des médicaments qui ne peuvent jamais être produits défectueux ? Comment peut-on assurer la coordination de ces deux modes de contrôle ?

Un peu dans le même esprit, comment opère-t-on la distinction entre la pharmacie et la parapharmacie ?

Est-ce que le régime de l'autorisation de mise sur le marché est aujourd'hui régi par des textes satisfaisants ?

*
* *

André Vacheron : Je tiens à souligner le dynamisme et la créativité du Laboratoire Servier qui occupe une place de premier plan en thérapeutique cardiovasculaire et vient de lancer un nouveau médicament très intéressant dans le traitement de l'angine de poitrine : le procoralan.

Je poserai 2 questions à Monsieur Jacques Servier :

Il y a 3 ans un groupe de travail de l'Académie nationale de médecine auquel vous avez apporté votre contribution, avait suggéré à Madame Nicole Fontaine, ministre de l'Industrie, la création d'un Conseil interministériel du médicament présidé par le Premier ministre pour arbitrer les décisions stratégiques entre l'industrie du médicament, les commissions administratives et les ministères intéressés. Un tel conseil vous paraît-il utile ? »

Ma deuxième question concerne les médicaments génériques dont la diffusion est poussée activement par les pouvoirs publics avec l'affirmation que ce sont des copies conformes du princeps. Sont-ils soumis aux mêmes contrôles de qualité que les médicaments originaux ?

*
* *

Jean-Didier Vincent : Quelles est votre position face au protectionnisme américain qui érige des barrages systématiques aux molécules mises au point dans les laboratoires français et même européens, mais qui favorise des mises sur le marché rapides de molécules concurrentes, souvent imitées de celles que l'on a interdites ?

*
* *

Réponses :

À Yvon Gattaz : Une solution avait été proposée, il y a quelques années, pour les brevets. Elle consistait à faire commencer la vie du brevet le jour où le produit était mis sur le marché. Ce projet s'est malheureusement perdu dans les méandres de l'administration et du Parlement.

En ce qui concerne les agences, je rappellerai que les gouvernements ont cherché depuis longtemps à s'exonérer des responsabilités. Ils ont donc créé des agences et l'on est ainsi arrivé à une situation parfaitement inextricable. En ce qui concerne les commissions, le problème est le même. Remarquons au passage que jamais, depuis la Régence, les

commissions n'ont été aussi nombreuses qu'aujourd'hui. Or, participer à une commission est un travail de sacrifice : on y passe beaucoup de temps ; on n'est quasiment pas indemnisé ; on est bousculé ; et les retombées pratiques sont souvent nulles.

À Jean Baechler : Je crois que le peuple français est un peuple malheureux parce qu'il veut beaucoup, mais ne l'a généralement pas. Il n'a pas une convivialité suffisante par rapport à son degré de civilisation pour être heureux. Les Français sont un peuple stressé et ils consomment donc beaucoup de tranquillisants.

Mais il n'est pas tout à fait exact de dire que la consommation de médicaments est très forte en France. En effet, dans notre pays la moindre pilule vendue est comptabilisée dans les pharmacies. Mais dans beaucoup d'autres pays, il y a d'une part des pharmacies et d'autre part des drogueries qui font en partie concurrence aux premières sans que leurs ventes soient comptabilisées comme ventes de médicaments.

À François Terré : La distinction entre la pharmacie et la parapharmacie est très simple. La pharmacie est une profession extrêmement réglementée qui vend des médicaments et quelques articles d'hygiène. La parapharmacie, en revanche, est une sorte d'anoblissement de la parfumerie qui vend quelques produits d'hygiène et quelques autres à la limite du médicament.

À André Vacheron : Suivant l'exemple que m'a donné le professeur Jacques Marseille, je veux absolument éviter d'être roquet. Quant aux génériques, il s'agit d'une très vieille histoire. Avant la guerre et l'imposition de la loi allemande en 1941, il régnait une concurrence totale et anarchique entre les produits pharmaceutiques et il y avait des spécialités, des copies des spécialités, des copies des copies, etc. Plus tard, on a rendu l'accession aux nouveaux produits difficile si bien que lorsque quelqu'un avait un nouveau produit, il était compliqué de recommencer un dossier. C'est pour cette raison que l'on a fait cadeau des dossiers des produits existants aux génériques. Un générique est un médicament qui a reçu le cadeau des travaux et des dossiers d'un autre laboratoire. Mais je ne porterai pas de jugement sur les maisons de génériques. Je remarquerai seulement qu'elles sont soumises à des contraintes tarifaires par la Sécurité sociale et qu'elles n'ont pas les moyens de mener des programmes de recherche et d'innovation.

L'actuel président de la République a formulé plusieurs idées, dont une que je trouve tout à fait excellente. Elle consisterait à accorder des avantages fiscaux aux frais de recherche. Si cette idée était appliquée, elle constituerait certainement un stimulant puissant.

Un conseil interministériel pour réguler les arbitrages serait extrêmement utile, mais l'idée n'en a jamais été acceptée. La difficulté tient aussi au fait qu'il est très difficile de trouver des membres disposés à siéger dans pareil conseil car il faut y consacrer beaucoup de son énergie et de son temps.

À Jean-Didier Vincent : La plupart des laboratoires européens ont fait leur deuil des États-Unis. Ils vivent sur l'Europe et le reste du monde. Mais quand on essaye quand même de pénétrer dans ce grand pays de la démocratie et du droit, on se perd dans un invraisemblable maquis. En outre, la moindre erreur, ne serait-ce que de forme, vous attire une nuée d'avocats rémunérés par des commissions que leur versent les malades victimes des médicaments, ce qui n'est pas très sain. Les États-Unis sont en fait un pays qui défend son marché intérieur par la réglementation et par les avocats.

*

* *